



## MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 23 octobre 2018  
N°804

### Communiqué de presse

#### **Agnès Pannier-Runacher a présenté aux fédérations professionnelles un plan de sensibilisation des entreprises sur l'impact du Brexit**

Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, a présenté aujourd'hui aux fédérations professionnelles un plan de sensibilisation des entreprises sur l'impact du Brexit en présence de Thomas Courbe, directeur général des entreprises, et de Bertrand Dumont, directeur général adjoint du Trésor. Cette réunion a également été l'occasion de faire un point sur l'état des discussions avec le Royaume-Uni et sur les enjeux des prochaines semaines.

Le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, qu'il y ait un accord ou non, aura des conséquences pour les entreprises auxquelles il convient de se préparer. Un accord ne pourra notamment établir une liberté de circulation des biens, des services ou des personnes équivalentes à celle qui existe au sein du marché intérieur et de l'Union Douanière. Cela aura un impact pour les entreprises qui seront confrontées à des barrières qui n'existent pas aujourd'hui.

L'objectif du plan de sensibilisation des entreprises est, à moins de six mois de la sortie du Royaume-Uni, de permettre aux entreprises et en particulier aux PME et aux ETI, d'identifier les conséquences du Brexit sur leur activité et de s'y préparer. Quels que soit les scénarios possibles, les entreprises doivent anticiper les impacts possibles: sur leurs ressources humaines, sur leurs fournisseurs, sur leurs distributeurs, sur leurs clients, sur leurs coûts, sur le stockage de leurs données, sur leurs contrats, etc.

Agnès Pannier-Runacher a souligné : « *Nous ne souhaitons pas une sortie du Royaume-Uni de l'UE sans accord, et nous soutenons pleinement les efforts continus de l'équipe de Michel Barnier pour débloquer la situation. Cependant, il reste peu de temps pour conclure les négociations et ratifier l'accord aux Parlements européen et britannique avant le 29 mars 2019. Il est donc de notre responsabilité collective de nous préparer à toutes les issues, y compris à un « brexit » sans accord.* »

Un support d'information est à disposition des entreprises sur le site du ministère de l'Economie et des Finances. Il sera également présenté aux acteurs économiques en région, à partir du mois de novembre, lors de réunions animées par les DIRECCTE, en lien avec les pôles d'action économique (PAE) des douanes et les autres services déconcentrés, sous l'autorité des préfets.

La Direction générale des entreprises met également à la disposition des entreprises une adresse mail pour toute question liée à l'impact du Brexit : [Brexit.entreprises@finances.gouv.fr](mailto:Brexit.entreprises@finances.gouv.fr).



**En savoir plus :**

<https://www.economie.gouv.fr/brexit>

**Contacts presse :**

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher : 01 53 18 44 38

[rp.semef@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:rp.semef@cabinets.finances.gouv.fr)